

PATRIMOINE

Objet, ensemble naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur, de le transmettre.

PATRIMOINE PROTÉGÉ

Patrimoine dont la conservation (notamment) est encadrée par le Code du Patrimoine.

CODE DU PATRIMOINE

Recueil des lois et règlements relatifs au patrimoine. Le code du Patrimoine regroupe, entre autres, tous les textes relatifs aux monuments historiques.

MONUMENTS HISTORIQUES

Édifices (bâtimens), parties d'édifices ou objets présentant un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou des techniques. Il existe deux niveaux de protection au titre des monuments historiques : le classement et l'inscription (à noter qu'une réforme de la législation a supprimé le terme "inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques"). Il convient dorénavant de dire "inscription au titre des monuments historiques". Le classement est prononcé quand l'élément présente un intérêt majeur pour l'ensemble de la Nation ; l'inscription quand cet intérêt est local.



Le bénévolat au service

Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine est une personne morale de droit privé reconnue d'utilité publique. Sa mission : sauvegarder le patrimoine rural de proximité en apportant des aides aux particuliers, aux communes, aux associations par le biais de subventions, de souscriptions et de défiscalisations.

Renseignements :
Délégation régionale,
88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105 - 21000 Dijon
Tél : 03 80 65 79 93

Le château de Rochefort, à Asnières-en-Montagne, entre Montbard et Ancy-le-Franc, est une bâtisse dont l'état actuel de ruine est on ne peut plus éloigné de sa splendeur passée. Une aubaine pour tout restaurateur et passionné d'histoire qui se respecte. Le site est signalé pour la première fois au 12^e siècle. En fait, du château primitif démantelé par Jean Sans Peur en 1411, il ne reste rien. Reconstitué par la famille de Rochefort, qui en sera longtemps propriétaire, le château n'est pas au bout de ses peines puisqu'en 1806 il est en partie démoli pour récupérer des matériaux qui seront disséminés à travers la région. Depuis, l'ensemble n'a quasiment pas été entretenu. De ce fait, la restauration du château - classé monument historique - fait partie de ces chantiers dont il n'est pas exagéré de penser qu'ils s'étaleront sur des décennies. La tâche s'avère gigantesque. Elle est assurée par l'association les Clefs de Rochefort,

membre de la Fédération Rempart Bourgogne Franche-Comté. À ce titre, depuis trois ans, des chantiers internationaux de bénévoles s'y déroulent. Ce sera encore le cas cette année en juillet et en août. Mais les Clefs de Rochefort ont aussi pour ambition d'animer le site. Outre des visites, des manifestations permettant de rencontrer des artisans sont par exemple organisées régulièrement. ■

*Les Clefs de Rochefort - Mairie
21500 Asnières-en-Montagne
Tél : 03 80 92 31 29*

Témoignage

“Nous allons disposer de leviers pour agir”



Ludovic Rochette
Vice-président
du Conseil Général
de la Côte-d'Or

En matière de restauration, quel est l'axe de travail du Conseil Général ?

L.R. : Nous participons à la restauration des bâtiments classés ou inscrits, publics ou privés. Notons qu'avec l'acte II de la décentralisation le Conseil Général devient chef de file concernant le patrimoine rural non protégé. L'Etat a transféré des moyens importants aux Départements. Nous allons désormais disposer de leviers pour agir tout en tenant compte de la diversité.

“ Le patrimoine de la Côte-d'Or est-il vraiment connu hors de ses frontières ?

Ludovic Rochette : Certains grands monuments oui. Mais ce n'est pas le cas de tous. Je pense en particulier au petit patrimoine. La Côte-d'Or se caractérise surtout par une grande diversité. Le Conseil Général s'appuie sur de multiples outils pour faire connaître le patrimoine du département : le tourisme par l'intermédiaire de Côte-d'Or Tourisme, l'aide à la restauration et puis l'ensemble de nos actions de communication. Tout concourt à assurer la promotion de notre patrimoine en dehors de la seule Côte-d'Or.

Il semble toutefois que depuis quelques années, s'agissant de restauration du patrimoine, l'Etat ne maintient plus le même niveau d'engagement de crédits. Dans ce contexte, le Conseil Général dispose-t-il de moyens suffisants ?

L.R. : Les transferts opérés par l'Etat vont nous donner les moyens de le faire. De plus, ce qui constitue notre force c'est notre proximité avec les acteurs de terrain : mairies, associations, etc. Avec le Plan Patrimoine Insertion, le Conseil Général prend en charge la main d'œuvre et la commune le financement des matériaux. Par ce biais, nous répondons également à nos obligations sociétales. ■

de la restauration du patrimoine

Il n'est de richesses que d'hommes. De fait, l'univers en apparence inanimé des vieilles pierres recèle de très belles aventures humaines. Un monde où le désintéressement et l'action sur le long, voire le très long terme, ont encore largement leur place.

Dans bien des cas, seul le bénévolat permet de mobiliser les bras et les compétences nécessaires à l'avancement de chantiers de restauration du patrimoine.

La Fédération Rempart Bourgogne-Franche-Comté joue un rôle moteur dans ce domaine. Depuis 1977, elle encadre et anime des chantiers de bénévoles portés par des associations locales. En 2006, deux cents jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, viendront d'un peu partout - mais principalement des pays de l'Est - travailler au sein des six chantiers de la Côte-d'Or, comme la rénovation du Fort de la Motte-Giron à Dijon. Le plus ancien chantier a débuté il y a vingt-six ans sur les tours du château ducal de Villaines-Duesmois. La restauration des fortifica-

tions d'Auxonne entame, elle, sa quinzième année, et la sauvegarde du patrimoine naturel du réservoir de Grosbois-en-Montagne, sa dixième tranche.

Mais, limiter l'action de la fédération à cette mission de rénovation du patrimoine serait réducteur. "On brasse des jeunes issus de milieux très différents. Leur motivation est surtout d'apprendre à connaître l'autre au travers d'activités très enrichissantes sur les chantiers", comme le précise Corinne Molina, la directrice de Rempart.

Aux côtés de cette structure très organisée des regroupements de bénévoles naissent d'initiatives plus individuelles. C'est le cas par exemple de l'association Mons Forti créée en 1997 pour restaurer le château de Montfort. La démarche est ici différente. Le château de Montfort appartient en effet à deux propriétaires privés. Pourtant une structure voit le jour afin d'aider l'immense chantier du château. Au fil des années, les adhérents sont de plus en plus nombreux : 175 aujourd'hui. Ce dynamisme permet à

ces travailleurs bénévoles de se regrouper sur le site à plusieurs reprises dans l'année. Le travail est bien présent. Et on avance sûrement. En quelques années il a été possible de remonter le sommet de la tour centrale du château, de mettre hors d'eau la tour de l'ouest et de restaurer sa salle basse. Une salle dans laquelle il est prévu à terme d'installer un musée. L'occasion de très belles visites dans ce château construit à la fin du 13^e siècle et dont on rappellera qu'à deux reprises il a accueilli le Saint Suaire aujourd'hui exposé à Turin. ■

*Fédération Rempart Bourgogne Franche-Comté - 38, rue des Forges - 21000 Dijon
03 80 30 72 01
Association Mons Forti
21500 Montigny-Monfort - 03 80 92 33 34
(visites en juillet et août tous les dimanches de 14h30 à 18h)*